

Motion 2 :

La section 01 rappelle deux principes fondamentaux de l'action du CNRS, à savoir le caractère national du recrutement et la priorité donnée à l'élaboration d'une politique scientifique nationale, décidée par des instances nationales. Elle regrette que le manque de transparence dans la mise en place des chaires bafoue ces deux principes.

La section décide que la participation aux comités de sélection pour les chaires ne se fera qu'à titre individuel sans mandat de la section.

Vote : 13 pour, 1 contre, 3 abstentions

Destinataire : M. Guy Métivier